



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)

Adresses mail : [cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)  
[snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **LE LIEN CGC Audioconférence du 20 mai avec la Direction Générale**

Outre un point d'actualité sur la reprise d'activité, cette audioconférence a été l'occasion pour la Direction Générale de préciser ses décisions en matière de congés, décisions qui ont fait l'objet de vives critiques des OS tant sur le fond que sur la forme.

#### **1/ Point de la Direction Générale sur la reprise d'activité**

La reprise s'effectue progressivement et selon M Fournel (DG) sans pression de la part de la DGFIP.

La réalité sur le terrain précise le DG, c'est 47 % de présentiel et entre 23-25 % de télétravail. Ainsi près de 72 % des agents sont en activité. Il s'agit pour la DG d'un taux raisonnable, deux semaines après le déconfinement. Ces chiffres sont stables et c'est un plateau acceptable permettant d'éviter une trop grande tension sur l'organisation effective des locaux au regard des nécessaires distanciations sociales et mesures sanitaires.

Pour le Directeur Général l'évolution de la reprise d'activité, au-delà de ces chiffres globaux, qui peuvent cacher ici ou là des problèmes locaux, est « *symptomatique* » :

- d'une envie de reprise des personnels, déjà constatée ces derniers jours
- d'une maîtrise de la montée en charge qui permet le respect des règles sanitaires.

La CGC est intervenue, dans le cadre de la campagne IR et de la réception physique du public. La CGC souhaite que l'administration oblige les usagers à porter un masque comme cela se fait dans différents lieux publics et autres magasins. C'est une nécessité : les conditions sanitaires doivent être respectées par tous pour permettre ainsi la protection de tous, chacun protégeant l'autre (agents et usagers).

M Magnant (directeur général adjoint) a précisé que la DGFIP recommande l'usage des masques lors de la prise des rendez-vous, mais ne l'imposera pas. Suite aux consignes données aux directeurs locaux, un masque sera proposé à tout contribuable se présentant à son rendez-vous sans en porter.

Mais le DGA rappelle que le gouvernement n'a pas rendu obligatoire le port du masque dans l'espace public et qu'il a aussi demandé aux services publics de ne pas rendre son usage obligatoire.

La DGFIP reste donc sur une simple recommandation.

Pour la CGC, la position de la DGFIP est très en retrait du souhaitable pour la protection sanitaire. La DG se « réfugie » derrière le fait que le port du masque n'est pas rendu obligatoire dans l'espace public. Nous notons quant à nous que les autorités sanitaires sont de plus en plus réceptives à la généralisation du port du masque.

Nous réitérons les exigences suivantes :

=> des masques doivent être mis à disposition de tout agent venant en présentiel ; c'est d'ailleurs le cas dans les bâtiments du ministère à Bercy...

=> l'obligation de porter un masque pour le public venant en accueil physique dans les Centres des Finances Publiques.

## 2/ Les congés et le pont naturel du 22 mai

Les décisions prises par la Direction Générale ont suscité incompréhension et un fort mécontentement de l'ensemble des OS. Leur demande consistait à ouvrir la possibilité à ceux qui le souhaitaient de substituer un jour de congé/ARTT à l'autorisation exceptionnelle et à reporter celle-ci sur un autre « pont ». Ainsi, les agents en ASA auraient pu décaler cette journée des prélèvements opérés. Cette décision remet en question ce que la DGFIP avait pourtant envisagé initialement.

Le Directeur Général indique en réponse : « *j'aimerais rétablir des éléments factuels* » :

- l'ordonnance sur les congés est publiée.

- la DGFIP en fait une application « modérée » en décidant de ne pas appliquer les prélèvements de jours de congés aux télétravailleurs dès lors que le télétravail est effectif.

Par rapport aux autres directions du ministère, la DGFIP est le mieux-disant. Par ailleurs M. Fournel souligne que les agents ont pris très peu de congés pendant la période du déconfinement. Le DGA, M. Magnant ajoute qu'entre les congés, ARTT et ponts, les agents bénéficient globalement de 56 jours de congés. Cela est significatif. [Nota CGC : la DG incorpore ici, à l'évidence, l'ensemble des jours fériés...].

Dès lors le DG refuse que le pont naturel du 22 mai soit alimenté autrement que par une autorisation d'absence exceptionnelle pour toutes les directions ayant votées en CTL ce pont. Et ce, pour ne pas permettre aux agents d'imputer ce jour de congé et de réduire ainsi la portée de l'application de l'ordonnance DUSSOPT.

Cette décision a été annoncée aux directions locales dans la journée du 20 mai sans en avoir informé les OS, contrairement à l'engagement pris lors de l'audioconférence du 15 mai. Elle a provoqué beaucoup d'incompréhension au sein des services qui ont été mis devant le fait accompli.

Enfin le DG annonce qu'il n'y aura pas de report des congés 2019 au-delà du 3 mai. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une des dates les plus tardives parmi les administrations financières.

Sur ce sujet des congés, pour M. Fournel « *Il convient donc de ne pas pousser le bouchon et de passer à autre chose* ».

Une des conséquences envisagée serait que les agents qui étaient en présentiel dans le cadre du PCA, qui possédaient encore des jours de congés 2019 et qui n'ont pu de fait les poser, pourraient les perdre.

La CGC a fait part de son incompréhension :

=> sur la gestion par la DGFIP de la journée d'autorisation exceptionnelle ;

=> sur la décision du non report des congés 2019 au-delà du 3 mai. La CGC souligne que cela sera très mal ressenti par les collègues, d'autant que les « multiples relances » sur le sujet alléguées par la DG n'ont manifestement pas été reçues par tous les agents. La CGC souhaite qu'il y ait un dispositif de rattrapage via notamment le versement complémentaire sur le CET.

### 3/ Points divers

- > La prime Covid

La DG travaille sur les instructions de déclinaison de cette prime pour le réseau. Ce sujet sera évoqué la semaine prochaine lors d'une audioconférence avec les OS et les éléments de cadrage seront remis.

- > Précisions sur les positions administratives

**Les femmes enceintes** : au-delà de la 3ème semaine, elles sont considérées comme « agents fragiles » et sont placées en autorisation d'absence.

**Les conjoints des personnes fragiles** : M F Tanguy rappelle la position actuelle de la DG. Ces personnes ne bénéficient pas d'ASA. Toutefois cette position pourrait évoluer, le Secrétaire d'État, M DUSSOPT, devant confirmer sa position prochainement.

S'agissant des régularisations éventuelles des positions des agents dans Sirhius, les consignes ont été rappelées aux responsables des services : si des changements de positions doivent avoir lieu, cela doit se faire dans un dialogue avec l'agent concerné.

- > Les mouvements

Les publications des mouvements des titulaires C et des mouvements des ABC hors métropoles ont été avancées pour éviter une publication le 22 mai, jour du pont naturel. Ils ont été publiés et mis en ligne le 20 mai.

Au sujet des mouvements, le DG précise que les tableaux de mouvements ne seront pas communiqués aux OS. La DG rappelle qu'en application de la loi de transformation de la fonction publique, les CAP de mutations sont supprimées et qu'il ne convient pas de leur substituer des CAP « virtuelles » en communiquant les documents des mouvements. De fait les OS ne pourront plus donner des explications aux agents qui n'auraient pas obtenu leur mutation.

Seules des situations individuelles et particulières pourront être portées à l'attention de la DG post mouvement.

- > Oral du concours de contrôleur

Sur l'ensemble des oraux la DG étudie la possibilité d'organiser les oraux en visio. Ce serait pour les candidats et les jurys la meilleure des solutions mais cela suppose une faisabilité technique et juridique.

- > Appel de la liste complémentaires des C : l'arbitrage sera fait courant juin.

\* \* \*

**Données statistiques DGFIP**  
**Situation du mardi 19 mai – actualisation 20 mai 2020**

	mardi 19/05	mercredi 20/05
Nombre de cas Covid avérés ou présumés :	259	246
Nb d'agents en quatorzaine :		117
Nb d'agents présents	46 053 ( 48%)	41 817 (44%)
Nb d'agents en télétravail	24 363 ( 25%)	22 370 (24%)
Agents en ASA	18 931	17 836 (32%)
Agents physiquement présents dans les SIP	55 %	51 %
<b>Force de travail des SIP ( présentsiels + télétravail)</b>	<b>74%</b>	<b>69 %</b>
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	45%	40 %
<b>Force de travail des centres de contacts ( présentsiels + télétravail)</b>	<b>75 %</b>	<b>64 %</b>
Agents physiquement présents dans les SIE	56%	51 %
<b>Force de travail des SIE ( présentsiels + télétravail)</b>	<b>73%</b>	<b>67 %</b>
Agents physiquement présents dans les Trésoreries	58%	55 %
<b>Force de travail des Trésoreries</b>	<b>74%</b>	<b>71 %</b>
Agents physiquement présents dans les SPF/SPFE	57%	50 %
<b>Force de travail des SPF/SPFE</b>	<b>71%</b>	<b>64 %</b>
Agents physiquement présents dans les Services du contrôle fiscal	35%	34 %
<b>Force de travail dans les Services du contrôle fiscal</b>	<b>71%</b>	<b>68 %</b>

La prochaine audioconférence est prévue le mercredi 27 mai.